

Ces pages ont comme vocation d'être un support de dialogue entre le CECi et la municipalité.  
Elles fournissent des ordres de grandeur sans prétention à l'exhaustivité de trésorerie.  
Elles reprennent des questions que peut se poser tout citoyen désireux de comprendre les enjeux financiers de la commune.

## **En résumé et en moyenne, de 2019 à 2022, comparaison de notre commune à celles de la strate de 5000 à 8000 habitants**

[Sommes-nous plus endettés que les autres?](#)

[Avons-nous plus de capacité à autofinancer les équipements?](#)

[Avons-nous moins de DGF?](#)

[Prélevons-nous plus de moyens auprès de la population?](#)

[Investissons-nous plus?](#)

[Sommes-nous moins riches pour fonctionner?](#)

[Avons nous moins de produits d'impôts?](#)

[Avons-nous plus de personnel que les autres?](#)

[Avons nous bien fait de rapatrier le périscolaire au sein de la mairie?](#)

### **1- Sommes-nous plus endettés que les autres?**

<b>Encours de dette/population</b>	<b>658 €</b>	<b>881 €</b>
<b>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)</b>	<b>57%</b>	<b>78%</b>

Ces 2 indicateurs montrent que **la commune est moins endettée que les communes de la strate**. Mais cet indicateur suffit-il à apprécier notre capacité à emprunter? On verra que non.

### **2 - Avons-nous plus de capacité à autofinancer les équipements?**

<b>Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)</b>	<b>98%</b>	<b>91%</b>
--	------------	------------

Pour Seyssins, 98% des recettes servent à couvrir les dépenses de fonctionnement et rembourser la part annuelle de la dette en capital.

**Comparé à la moyenne de la strate, il reste moins de moyens pour financer les équipements!...8 % d'écart représente, sur un budget de 9 millions, la somme de 720 mille € de moins pour notre capacité d'autofinancement.**

En conséquence, tout nouvel emprunt accentuera cet écart sauf si le plus gros des emprunts, celui de la renégociation des emprunts toxiques, se termine à brève échéance (2028). Il reste entre 2024 et 2028 à examiner. Cet item tempère l'appréciation tirée de l'item 1 qui donne l'image d'une commune peu endettée...et donc pouvant se réendetter sans contrainte.

### 3 - Avons-nous moins de DGF?

DGF/population	33 €	164 €
----------------	------	-------

Évident! Depuis la mise en place du système de péréquation pour aider les communes à population plus pauvre, Seyssins, avec une population plutôt parmi les plus riches, a vu sa dotation amputée pour aider les communes aux contribuables à faible revenu. (péréquation)

L'Etat ne s'est ni désengagé ni engagé plus dans l'effort global de dotation. La traduction pour Seyssins est que **désormais l'essentiel de ces revenus vient des impôts et des taxes.**

130€ d'écart par habitant, c'est environ **1 million d'€ de moins pour Seyssins.**

### 4 - Prélevons-nous plus de moyens auprès de la population?

Produit des impositions directes/population	<b><i>Cette différence s'accroît considérablement en 2023 puisque l'on passe à près de 1000€/habitant</i></b>	721 €	505 €
---	---	-------	-------

Une différence significative. Mais il faut atténuer cet effet: la population de Seyssins est plutôt âgée contrairement à des communes plus "jeunes". Le ratio "population" comprend les enfants dans la population...Ce ratio serait plus significatif s'il était rapporté au nombre de foyers fiscaux et il serait alors plus important pour les communes de la strate. Par exemple, si Seyssins a 2 habitants par ménage, l'effort sera de 1442€ par ménage (entre 2010 et 2022) quand, pour une strate à 3 habitants par ménage, l'effort pour la strate sera de 1500€ par ménage.

En 2023, l'effort moyen demandé passe à 2000€ . (Pour la strate, les données 2023 ne sont encore accessibles)

Quand en France, la part des habitants ayant 60 ans ou plus, est de 25% (2018), elle est de 31,2% pour Seyssins (2020) avec 3.323 ménages au total. Soit un **effort moyen supérieur à 2000€ par ménage** (ou foyer fiscal). (En réalité, ce sera plus puisque tous les ménages ne sont pas propriétaires de leur bien immobilier et donc que le montant payé par les propriétaires est plus élevé en conséquence!)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-38486>

### 5 - Investissons-nous plus?

Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	12%	24%
---	-----	-----

Evidemment non! **Rapport 1 à 2!** C'est le reflet d'une moindre capacité à investir.(voir plus haut en 2). L'écart, comparativement à une commune de 8.000 habitants de la strate, est de l'ordre de 800 mille € en 2022. L'effort de réinvestissement en 2023 puis 2023, modifiera cet aspect.

## 6 - Avons nous moins de moyens pour fonctionner?

Recettes réelles de fonctionnement/population	1 153 €	1 133 €
---	---------	---------

Nous sommes à l'image de la strate. **Nous avons les mêmes moyens par habitant malgré une dotation plus faible** (Voir 3) et probablement par une pression fiscale plus forte (Voir 4).

Produit des impositions directes/population	721 €	505 €
---	-------	-------

Le produit fiscal donne une image de la pression fiscale. Elle est effectivement plus forte que celle de la strate (4); de l'ordre de 30% en plus. Attention la strate vaut pour les communes de 5000 à 8000 habitants, rurales ou urbaines. L'effet âge dans la population doit peser également. Ce sont les foyers fiscaux qui supportent l'effort et pas les habitants.

## 7 - Avons-nous plus de personnel que les autres?

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53%	56%
--	-----	-----

Il semble que non mais attention! Il s'agit d'une moyenne de 53% entre 2019 et 2022, or entre ces 2 dates, le personnel d'animation scolaire, géré précédemment par LEJS, a été repris par la commune. De plus faible avant cette mesure, elle est devenue plus forte après. Ainsi **en 2022, le chiffre de Seyssins est passé à 57% pour 56% de la strate**. Rien d'alarmant néanmoins mais, a-priori, trop élevé en considérant l'effet métropolisation, effet qui devrait donner à Seyssins un chiffre plus bas que celui de la strate qui est d'organisation moins intercommunale et donc ne partageant pas ses dépenses de personnel.

Ce ratio est à nuancer, par exemple, une partie des charges de travail déléguée à la Métro, fait l'objet d'un contrat d'exécution par la commune avec un versement pour la prestation, par la Métropole à la commune.

## 8 - Avons nous bien fait de rapatrier le périscolaire au sein de la mairie?

Entre Septembre 2020 à décembre 2020 et l'année pleine 2021-2022, le coût du rapatriement semble être de l'ordre de 777. 000€. Pour les mêmes périodes, la diminution du versement à LEJS est de l'ordre de 183.000€. Plus de 500.000€

d'écart. Ce surcoût doit être diminué des subventions de la CAF. Subvention qui reste à préciser.

*Quelle que soit la réponse, la reprise du personnel en périscolaire a été un coût...et une amélioration pour les personnels changeant de statut.*

■ 2 - Strate-suivi de chapitres/strate - CA 2022

## 9 - Les augmentations des bases, votées par le parlement, ont-elles suivi l'inflation des communes?

En moyenne de 2019 à 2022, "l'inflation des communes" (plus forte que celle des ménages...) et hors charges financières, **a augmenté de 3%**. Tandis que les recettes venant des impôts et taxes sur **Seyssins a crû de 2,2%**. En comparaison, au sein de la strate, **l'évolution des bases n'a augmenté que de 1,6% comparée à celle des dépenses (3%)**.

Pour Seyssins, la différence d'évolution entre base et recettes (2,2% comparé au 1,6% pour la strate) s'explique par la prise en compte de nouveaux contribuables sur la période (**élargissement de l'assiette...**). Malgré cela, les augmentations de recettes ne rattrapent pas celles des dépenses. Il manque en moyenne autour de 0,8%, soit plus de 50 000 € de recettes pour couvrir l'inflation communale...Et plus si l'évolution des dépenses de Seyssins est plus importante que celle des communes.

## 10 - Pour investir en équipement chaque année, comment évolue notre capacité à faire des économies sur le fonctionnement?

en k€	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE BRUTE	1 075	612	591	497	2 596
EPARGNE NETTE	506	57	22	-60	1 835

*L'épargne brute = recettes réelles - dépenses réelles de gestion courante - les intérêts de la dette*

*l'épargne nette = l'épargne brute - le remboursement du capital de la dette.*

Cette épargne nette doit être positive pour autofinancer les équipements. Ce montant peut être complété par des subventions. (10 à 25% en moyenne). Sans remboursement de capital de la dette (Si aucun emprunt n'était fait), les moyens propres affectés ont été **en moyenne de 2019 à 2022, de 650 k€ environ**.

En 2022, la gestion normale ne permet pas de couvrir les obligations de

remboursement du capital de la dette. Heureusement, **le bilan important des années précédentes, reporté, a permis de répondre aux obligations et d'investir**. Cet aspect pourra être vu lors de l'examen de l'état budgétaire de la commune dans un prochain rapport.

En 2023, le montant s'explique par l'augmentation des recettes dues à l'augmentation des taux de la taxe foncière.

Si cette augmentation permet de redonner de la capacité à investir, la dégradation de cette épargne, observée comme continue avant l'augmentation des taux, **pourrait opérer le même effet à terme plus ou moins court sur l'épargne nette si aucun des facteurs dégradants de cette épargne n'est remis en cause.**

### **EN RÉSUMÉ:**

-La commune est plutôt moins endettée mais elle a une faible épargne nette, ce qui rend délicat l'augmentation des investissements et la prise d'un emprunt.

-La péréquation progressive entre les communes a réduit la DGF d'environ 800 000 €, accentuant la faiblesse de l'épargne.

-Avec l'augmentation de la TF, le produit des impôts par habitant est presque égal au double de celui de la strate ALORS QUE les recettes réelles de fonctionnement sont sensiblement identiques! Ce qui signifie que Seyssins compense la disparition de la DGF par l'impôt pour arriver à des recettes semblables par habitant .

-En personnel, le montant consacré est passé à 57% des recettes, au-delà de celui de la strate (56%) alors que l'effet Métropolisation devrait le réduire. La réintégration de l'encadrement périscolaire ne semble pas tout justifier...

-**l'évolution des bases n'a augmenté, en moyenne entre 2019 et 2022, que de 1,6% comparée à celle des dépenses (3%).** Pour **Seyssins**, les recettes **ont crû de 2,2%**. ce qui est mieux que la strate, Ceci s'explique par les nouveaux contribuables sur la période.

-Malgré cela, **les augmentations de recettes ne rattrapent pas celles des dépenses**. Il manque en moyenne autour de 0,8%, soit environ 50 000 € de recettes pour couvrir l'inflation des communes.

-En 2022, la gestion normale ne permettait pas de couvrir les obligations de remboursement du capital de la dette. Heureusement, **le bilan important des années précédentes, rapporté, a permis de répondre aux obligations et d'investir**. *Cet aspect pourra être vu lors de l'examen de l'état budgétaire de la commune dans un prochain rapport.*

-En 2023, le montant de l'épargne nette, autour de 1800 k€, s'explique par l'augmentation des recettes suite à l'augmentation des taux de la taxe foncière.

-Si l'augmentation des recettes permet de redonner de la capacité à investir, **la dégradation** de cette épargne, avant l'augmentation des taux, observée comme continue de 2019 à 2022, **pourrait opérer le même effet à terme sur l'épargne nette, si aucun des facteurs dégradants de cette épargne n'est remis en cause.**

**-Le CECi s'évertuera à estimer les risques, à 5 ou 6 ans, par examen des facteurs dégradants.**